

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

**RÈGLEMENT 2013-004
AMENDANT LE RÈGLEMENT 2007-007
CONCERNANT LE CONTRÔLE DES CHIENS
SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné par la conseillère madame Heidi Bellerive lors de la séance d'ajournement tenue le 18 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2013-004 et décrète ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1

TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Ce règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement 2007-007 concernant le contrôle des chiens sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton» et il porte le numéro 2013-004.

ARTICLE 2

OBJET

L'article 24 du règlement sera modifié par l'ajout de la disposition suivante :

Afin d'obtenir un permis d'exploitation d'un chenil ou d'une chatterie, le demandeur devra présenter un permis valide pour propriétaire et/ou gardien d'animaux délivré par le MAPAQ s'il y lieu.

Fait et adopté à St-Élie-de-Caxton le 2 décembre 2013 à la séance ordinaire du conseil municipal.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Réjean Audet, maire

Isabelle Bournival,
Directrice générale sec.-trésorière

Avis de motion : 18 novembre 2013
Adoption du règlement : 2 décembre 2013
Publication : 4 décembre 2013